

Roissy, le 4 avril 2016

Reprise des vols vers Téhéran

Position d'Air France concernant le port du foulard par son personnel féminin

Une réunion a eu lieu ce jour entre la Direction d'Air France et les organisations syndicales concernant la reprise des vols d'Air France vers Téhéran à partir du 17 avril, à raison de 3 vols par semaine. L'ensemble des parties a reconnu comme positive la reprise de cette liaison, exploitée par Air France depuis 1946 et suspendue depuis 2008.

En Iran, la loi impose le port d'un foulard couvrant les cheveux, dans les lieux publics, à toutes les femmes présentes sur son territoire. Cette obligation ne s'applique pas durant le vol et est respectée par toutes les compagnies aériennes internationales desservant la République d'Iran.

La tolérance et le respect des cultures et des coutumes des pays dans lesquels elle est présente font partie des valeurs fondamentales d'Air France et de ses employés.

Ainsi, pour concilier ce principe inhérent au métier de navigant avec le respect des valeurs personnelles de chacune des femmes d'Air France, quand une hôtesse ou une pilote sera affectée sur un vol à destination de Téhéran, Air France leur donnera la possibilité de se désister et d'être affectée sur un autre vol. Chacune devra indiquer au préalable son refus de porter le foulard, suivant une procédure qui leur sera précisée.

Les vols Paris-CDG - Téhéran seront exploités en Airbus A330 et A340 avec des équipages composés de :

- . 2 pilotes et de 8 Personnels Navigants Commerciaux sur A 330,
- . 2 pilotes et 10 Personnels Navigants Commerciaux sur A 340.